

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 11 Laurier St.\11, rue Laurier Gatineau K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Transformation and Systems Integration Service/Division de transformation des opérations et d'intégrat Special Procurement Initiative Dir Dir. des initiatives speciales d'approvisionnement 11 Laurier, Place du Portage III 12C1 Gatineau Québec

Title - Sujet Intégrateur de systèmes TCGPM	1				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.		
W8474-11MP01/M			010		
Client Reference No N° de référence du client			Date		
W8474-11MP01			2016-03-18		
GETS Reference No N° de référence de SEAG					
PW-\$\$XE-670-29788					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
670xe.W8474-11MP01	W8474-11MP01				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone					
at - à 02:00 PM			-	Fuseau horaire	
at a second				Eastern Daylight Saving	
on - le 2016-03-30				Time EDT	
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes					
Plant-Usine: ☐ Destination: ☐ Other-Autre: ✓					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur		
Chapple(XE Div.), Jeremy			670xe		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(819) 420-2226 ()			(819) 956-8303		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



KIA 0S5

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. 010 File No. - N $^{\circ}$ du dossier 670xe.W8474-11MP01

Buyer ID - Id de l'acheteur 670xe CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Invitation à se qualifier (ISQ) #W8474-11MP01/M

Projet de transformation de la capacité de gestion du personnel militaire (PTCGPM)

Besoin en intégrateur de systèmes

Pour le Ministère de la Défense nationale (MDN)

et les Forces armées canadiennes (FAC)

Modification no 010

Voici un résumé des modifications publiées à ce jour relativement à l'ISQ #W8474-11MP01/M:

nº de la modification	Date	Commentaires
001	5 février 2016	Question d'éclaircissement #1.
002	11 février 2016	Question d'éclaircissement #2.
003	16 février 2016	Question d'éclaircissement #3.
004	19 février 2016	Questions d'éclaircissement #4 et 5.
005	25 février 2016	Question d'éclaircissement #6 et révisions #1 de l'ISQ.
006	26 février 2016	Questions d'éclaircissement #7 et 8, et révisions #2 de l'ISQ.
007	2 mars 2016	Questions d'éclaircissement #9 et révisions #3 et 4 de l'ISQ.
008	10 mars 2016	Questions d'éclaircissement #10 et 11.
009	16 mars 2016	Révisions #5,6,7,8,9 et 10 de l'ISQ.
010	18 mars 2016	Question d'éclaircissement #12.

Questions d'éclaircissement :

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées dans leur ordre d'arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront affichées sur le site d'appels d'offres électroniques du gouvernement du Canada (achatsetventes.gc.ca) dès qu'elles sont disponibles. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses affichées peuvent ne pas être dans l'ordre sur le site achatsetventes.gc.ca.

La question d'éclaircissement ci-dessous a été reçue par une répondant éventuel. Conformément à l'article 13 du document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels qui a été intégré à l'ISQ, et conformément à l'article 2.1.3 de l'ISQ, la question d'éclaircissement et sa réponse correspondante est fournies à tous les répondants éventuels comme indiqué ci-après :

Question nº 12

Par rapport au CO1, qui stipule que : « Pour un des Projets de référence soumis, le répondant doit prouver qu'il a fourni des services professionnels d'une valeur minimale de 20 M\$ (en devise canadienne¹, à l'exclusion des taxes) dans le cadre d'un *même* contrat. »

Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-11MP01/M
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8474-11MP01

Amd. No. - N° de la modif. 010 File No. - N° du dossier 670xe.W8474-11MP01 Buyer ID - Id de l'acheteur 670xe CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Nous comptons plus de 30 projets liés à l'intégration, la mise en œuvre et/ou la mise à niveau d'une solution intégrale ou combinée composée des applications Human Capital Management (HCM) et Gestion de la paie de l'Amérique du Nord (Paie) de PeopleSoft, depuis les besoins opérationnels généraux jusqu'à la livraison d'une solution opérationnelle acceptée par le Client, *nos contrats variant de 5 M\$* à 9 *M\$*.

Un même contrat d'une valeur minimale de 20 M\$ comprend généralement un nombre important d'activités de soutien en service à long terme et de maintenance continue ou des licences d'utilisation du logiciel.

De plus, conformément aux extraits cités ci-dessous issus des documents à l'appui fournis par la Couronne, il est clair qu'une mise à niveau constituera un élément essentiel de la mise en œuvre des versions ultérieures de Gardien; par conséquent, Gardien *n'est pas la mise en œuvre d'une nouvelle solution* PeopleSoft.

D'autre part, le produit PeopleSoft Enterprise s'est considérablement développé en termes de fonctionnalité, d'extensibilité, de convivialité et de réduction des coûts d'exploitation par l'entremise du lancement de ses dernières versions, notamment par la réalisation d'avancées majeures dans la version Feature Pack de PeopleSoft Enterprise. Grâce à ces percées technologiques et à une approche axée sur la configuration plutôt que sur la personnalisation, la mise à niveau à la version 9.1 et aux versions ultérieures de PeopleSoft est d'autant plus efficiente, rapide et nettement moins coûteuse.

En outre, des travaux majeurs ont été effectués et documentés pendant plus d'un an dans le but d'analyser les lacunes et fournir plusieurs options pour mettre à profit la solution Phénix.

Tel que mentionné dans l'ISQ, Annexe 1 – Besoins généraux, page 4 de 9, paragraphe b) Les versions ultérieures prévues de Gardien, qui seront livrées au cours des sous-cycles 3A et 3B du projet de TCGPM, permettront de parachever la transformation opérationnelle et de mettre hors service les deux applications de solde des FAC, soit le Système central de calcul de la solde (SCCS) et le Système de solde révisé de la Réserve (SSRR). À l'heure actuelle, il est prévu que les responsables du projet de TCGPM réaliseront les travaux de mise en œuvre à l'aide de quatre versions additionnelles :

Version 1.X : Cette version de Gardien sera réalisée par des ressources internes du MDN au cours de la mise en œuvre du sous-cycle 3A et n'est pas comprise dans les travaux visés par l'éventuel contrat d'IS. Elle offrira quelques fonctions de libre-service, des éléments de gestion des talents des FAC, des éléments des contrôles de sécurité approfondis de la défense, de même que la base des services d'intégration d'applications de Gardien;

Version 2 : Cette version de Gardien sera livrée pendant la mise en œuvre du sous-cycle 3B et est incluse dans les travaux à confier au titulaire de l'éventuel contrat d'IS. Elle comprendra la mise à niveau à la version 9.2 de PeopleSoft, des fonctions centrales de GPM/RH transformées et la gestion dans Gardien de certains processus liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à l'administration de la solde (étapes 1 à 3 du Conseil du Trésor [CT] indiquées plus bas);

Version 3 : Cette version de Gardien sera livrée pendant la mise en œuvre du sous-cycle 3B et est incluse dans les travaux à confier au titulaire de l'éventuel contrat d'IS. Elle comprendra l'amélioration des fonctions opérationnelles de GPM/RH de même que l'intégration de l'administration de la solde dans Gardien (étapes 1 à 3 du CT, indiquées plus bas) avec le traitement de la solde (étapes 4 et 5 du CT) qui sera effectué dans Phénix;

Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-11MP01/M
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8474-11MP01

Amd. No. - N° de la modif. 010 File No. - N° du dossier 670xe.W8474-11MP01 Buyer ID - Id de l'acheteur 670xe CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Version 4 : Cette version de Gardien sera livrée pendant la mise en œuvre du sous-cycle 3B et est incluse dans les travaux à confier au titulaire de l'éventuel contrat d'IS. Elle comprendra de nouvelles améliorations touchant la GPM/les RH et de nouvelles fonctionnalités.

Nous prenons acte des éléments suivants :

Annexe 1 – Besoins généraux, référence page 3 de 9, article 1.3 CYCLES DU PROJET DE TCGPM, paragraphe (a) 1er cycle – Ce cycle portait sur la définition des besoins opérationnels et techniques, ainsi que la conception des fonctionnalités centrales de GPM/RH. *Il est désormais terminé*, paragraphe (b) 2e cycle – En cours d'exécution, ce cycle est axé sur la mise en œuvre de la version 1 de Gardien, qui sera accompagnée d'une transformation opérationnelle restreinte et paragraphe (c) 3e cycle – Ce cycle comprend une phase de définition et deux sous-cycles de mise en œuvre. La phase de définition du 3e cycle, en cours actuellement, est axée sur la définition et la conception de toute la capacité opérationnelle de GPM/RH et de solde de la TCGPM, ce qui comprend la mise au point définitive des besoins opérationnels détaillés et la conception d'une solution Gardien complète. Le 3e cycle comprendra la réalisation de multiples versions de Gardien sur le parcours menant à la capacité opérationnelle totale (COT) de la TCGPM. Son exécution sera répartie en deux sous-cycles : 3A et 3B. La mise en œuvre du sous-cycle 3A aboutira à la diffusion de la version 1.X de Gardien, qui enrichira les fonctionnalités de la version 1 et comprendra la conception détaillée de la solution de solde au moyen du système de paie modernisé de TPSGC connu sous le nom de Phénix. Le sous-cycle 3B produira les versions 2, 3 et 4 de Gardien.

Annexe 1 – référence page 4 de 9, article 1.4 MISE EN ŒUVRE DE *GARDIEN*, paragraphe a) La version 1 de Gardien, en cours de réalisation dans le cadre du 2° cycle du projet de TCGPM, mènera à la mise en place d'une instance unique de la version 9.1 du système de RH PeopleSoft qui reproduira les fonctionnalités fortement personnalisées du Système de gestion des ressources humaines (SGRH) du MDN, qui correspond à la version 7.5 de PeopleSoft. La version 1 sera déployée par des ressources internes du MDN et n'est pas comprise dans les travaux visés par l'éventuel contrat d'intégrateur de systèmes (IS).

Dans la présentation de l'atelier de définition des systèmes Phénix de TPSGC et Gardien du MDN envoyé avant l'ISQ :

Diapositive 7 | « Plan de mise en œuvre actuel – Cycle 3 (Capacité opérationnelle totale) – dépersonnaliser le module principal des RH et y intégrer la rémunération et les avantages sociaux. Cela signifie que vous devez mettre à niveau Gardien – version 1 au moyen, possiblement, de la mise à niveau 9.2 – et que vous devez activer ou mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités des RH à l'aide des fonctionnalités de logiciels commerciaux, pour minimiser ainsi la personnalisation. Bien entendu, cela signifie également la mise en œuvre de l'application de gestion des frais de déplacement et de subsistance et de la solution Gestion de la paie de l'Amérique du Nord comme partie intégrante du Gardien ou dans le cadre d'un passage à la solution Phénix. »

Diapositive 8 | « La version 1.1 est une amélioration de la version 1 (PeopleSoft 9.1) du Gardien qui ajoute des fonctionnalités en libre-service. La version 2 configure les fonctionnalités liées à la rémunération et aux avantages sociaux dans Gardien, ce qui implique une mise à niveau du Gardien. »

Diapositive 15 | « Énoncé de vision de la TCGPM : la version 2 permettra de reconfigurer le Gardien pour corriger les composantes des RH du modèle d'administration de la paie... En se fondant sur notre expérience et sur la différence entre la définition de remplacer et de reconfigurer, nous prétendons que, en réalité, grâce à la mise en œuvre de la version 1, « reconfigurer" signifierait l'amélioration ou la mise à niveau d'une solution existante. »

Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-11MP01/M
Client Ref. No. - N° de réf. du client W8474-11MP01

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. 010 File No. - N $^{\circ}$ du dossier 670xe.W8474-11MP01

Buyer ID - Id de l'acheteur 670xe CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Présentation sur l'architecture de la technologie du MDN

Diapositives 7, 9 et 13 | « [...] l'amélioration de la solution Gardien, sa mise à niveau à PeopleSoft 9.2 ayant une interface de RH-Civ 8.9 et Phénix. »

Dans le cadre d'un contrat de services professionnels distinct, un certain nombre de ressources travaillent actuellement avec le MDN sur la version 1 du Gardien. En outre, nous avions un arrangement en matière d'approvisionnement avec le gouvernement du Canada visant des ressources PeopleSoft, ainsi que du soutien et de la maintenance en service, où nous avons dépensé plus de 20 M\$ au titre de marchés de services professionnels.

Compte tenu de tous les éléments ci-dessus, nous croyons qu'un contrat unique de 20 M\$ ne cadre pas avec les valeurs en matière de marchés pour ce type d'expertise et d'expérience, qui sont obligatoires pour atteindre les objectifs de cet important projet. Étant donné que cette étape concurrentielle de l'approvisionnement vise à fournir à l'État le meilleur accès aux entreprises qui ont l'expertise et l'expérience locales et mondiales et qui peuvent offrir la meilleure valeur en vue de la réalisation de la mission de projet de la TCGPM, nous recommandons de changer les exigences CO1 relatives au contrat « unique » visant des services professionnels de 20 M\$ à 8 M\$. Nous recommandons également un nouveau critère obligatoire (CO7) pour le marché de services professionnels concernant PeopleSoft ou pour un arrangement en matière d'approvisionnement unique avec le gouvernement du Canada où les contrats terminés de 20 M\$ et plus pour les ressources et le soutien relatifs à PeopleSoft peuvent être inclus.

Réponse nº 12

Étant donné la nature hautement personnalisée de la mise à niveau technique comprise dans la version 1 du Gardien qui sera installée dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 2 de la TCGPM, l'état final souhaité, comme décrit à l'annexe 1-A (Énoncé des besoins opérationnels), et l'environnement actuel du MDN après l'achèvement de la mise en œuvre du cycle 2, le Canada considère que l'ISQ fournit une description de haut niveau approprié du travail nécessaire pour parvenir à l'état final du Gardien.

Étant donné la description de l'exigence de la TCGPM fournie par le Canada, énoncée dans l'ISQ, et l'expérience continue du Canada avec des projets de modernisation de la rémunération et des ressources humaines, le Canada considère toujours qu'un marché unique d'une valeur de 20 M\$ ou plus représente le niveau minimal pour un projet similaire en taille et en complexité pour répondre à l'exigence visant l'intégrateur de systèmes du projet de TCGPM, et qu'il démontre, en coordination avec d'autres critères obligatoires, l'expérience et la capacité du répondant à satisfaire à une exigence de portée semblable à celle relative à l'intégrateur de systèmes du projet de TCGPM.

Par conséquent, après avoir examiné les changements proposés à la question 12, le Canada a décidé de conserver la version actuelle du CO1. Ce dernier a été élaboré en conjonction avec les autres critères obligatoires (CO) pour établir spécifiquement le niveau minimal d'expérience et de capacité du répondant qui lui permettrait de réaliser une mise en œuvre de PeopleSoft de taille et de complexité semblables dans le cadre du projet de TCGPM. Le Canada estime que la réduction de l'exigence du contrat unique visant PeopleSoft de 20 M\$ à 8 M\$ ou l'acceptation d'un agencement de contrats individuels adjugés dans un arrangement en matière d'approvisionnement élimineraient la capacité du MDN à comparer des projets de taille et de complexité semblables.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE L'ISQ DEMEURENT INCHANGÉES.